



Comité Permanent Inter- Etats de Lutte
contre la Sécheresse dans le Sahel

Permanent Interstate Committee for
Drought control in the Sahel

CILSS



PROPOSITION D'ELEMENTS D'APPUI A LA GESTION INTEGREE DE LA FERTILITE DES SOLS DANS LES PAYS MEMBRES DU CILSS

Cas du Mali, du Sénégal, du Niger et du Burkina Faso

**Note d'orientation pour la Stratégie Opérationnelle de Sécurité Alimentaire
Durable dans la perspective de lutte contre la pauvreté**

**Issa Martin BIKIENGA
Nango DEMBELE
Consultants**

Décembre 2001

1. LE CADRE STRATEGIQUE DE SECURITE ALIMENTAIRE DURABLE DU CILSS

Le **Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel (CSSA)**, adopté par le 2^{ème} Forum des Société Sahéliennes et par la 3^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres du CILSS à Bamako en décembre 2000 indique de façon claire que la sécurité alimentaire est de nouveau reconnue comme une préoccupation centrale, et l'une des priorités dans l'agenda des Gouvernements comme de la société civile. En effet, en l'absence de crise climatique majeure, l'insécurité alimentaire reste un des problèmes majeurs que doit affronter le Sahel. Ce problème ira grandissant si des mesures efficaces ne sont pas prises à temps pour la juguler, en raison de la forte croissance démographique, une des caractéristiques du Sahel.

La solution aux problèmes cruciaux de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et de protection de l'environnement requiert une croissance de la productivité agricole au Sahel dont 80% de la population dépendent de l'agriculture pour l'emploi, la création de revenus et la production alimentaire. Or, l'une des contraintes majeures à l'accroissement de cette productivité agricole est la perte de la fertilité des sols. Ainsi, toute politique de sécurité alimentaire , de réduction de la pauvreté et de protection de l'environnement doit s'attaquer en priorité à la reconstruction et au maintien du capital de fertilité des terres.

C'est en cela que se reconnaît la justesse du Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire Durable qui a retenu comme objectif spécifique N° 1 ***la promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et régionalement intégrée.***

Par rapport à cet objectif spécifique, quatre (04) résultats sont attendus, dont le premier est formulé ainsi qui suit :

Résultat 1 : La valorisation des ressources naturelles est optimisée, dans le cadre de la gestion durable des systèmes de production agricoles et agro-pastoraux.

Pour atteindre ce résultat, deux (02) lignes d'interventions prioritaires ont été prévues, dont l'une est relative à la recapitalisation et l'amélioration de la fertilité des sols. Le CSSA donne à cette ligne d'intervention prioritaire le contenu suivant :

Recapitalisation et amélioration de la fertilité des sols :

- œuvre dans le sens de la restauration de la fertilité des sols, de la récupération et de la réhabilitation des terres dégradées ;
- décentraliser la gestion des ressources naturelles et foncières, permettant l'exercice effectif d'une responsabilité accrue des acteurs locaux, en conformité avec les dispositions de la CCD et des PAN ;

- améliorer la gestion intégrée de la fertilité des sols et proposer, sur la base des résultats de la recherche, des choix techniques d'exploitation et d'utilisation plus adaptés aux réalités sahéliennes ;
- promouvoir la sécurisation de l'usage de la terre dans le cadre des politiques foncières et améliorer la gestion du système foncier rural, notamment la prise en compte plus équilibrée des droits fonciers aussi bien des pasteurs que des agriculteurs, en considération avec des problématiques en cause à cet égard au sein des pays.

Sur cette base, une étude a été faite dans quatre (04) pays (Mali, Sénégal, Niger et Burkina) pour identifier actions à entreprendre pour résoudre au mieux le problème de la recapitalisation de la fertilité des sols. Certaines de ces actions relèvent du CILSS, d'autres des Etats membres.

2. LA RECAPITALISATION DE LA FERTILITE DES SOLS

2.1. Problématique de la fertilité des sols

Une caractérisation synthétique permet de distinguer en gros trois (3) types de sols au Sahel :

- les couvertures pédologiques sur matériaux sableux d'origine éolienne : elles caractérisent la moitié des sols en zone sahélienne et environ 10% des sols en zone soudanienne. Ces sols sont pauvres en éléments minéraux et s'acidifient facilement. La texture grossière de ces sols leur confère une faible capacité de rétention d'eau. Ils sont sensibles à l'érosion éolienne, notamment lorsqu'ils sont soumis au piétinement des animaux ;
- les couvertures pédologiques riches en argiles gonflantes : elles concernent 20% des sols dans les zones sahélienne et soudanienne. Ces sols sont lourds à travailler, peu perméables, rapidement engorgés mais aussi sensibles à l'érosion hydrique et au ruissellement. Ils sont fréquemment déséquilibrés en calcium, magnésium et sodium, ce qui les rend peu favorables à l'assimilation des éléments minéraux et peu propices à l'agriculture ;
- les couvertures pédologiques ferrallitiques ou ferrugineuses dérivées de glaciis ou plateaux plus ou moins cuirassés. Ils concernent 30% des sols en zone sahélienne et 70% en zone soudanienne.

Comme on peut le constater, il s'agit de sols pauvres et fragiles. Ils ne peuvent pas sans amélioration importante de leur fertilité et sans utilisation de techniques culturales appropriées supporter de façon durable une exploitation agricole intensive.

De ce constat, il apparaît clairement la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des plans d'actions nationaux pour la reconstruction et le maintien durable du capital de fertilité des terres, et de créer une coalition internationale pour accompagner la réalisation de ces plans d'actions nationaux dans le cadre d'un partenariat global.

2.2. Objectif global et objectifs spécifiques pour la période 2003-2007

Malgré la gravité du problème de fertilité des sols, il existe des solutions durables et efficaces, et qui s'inscrivent parfaitement dans les orientations du CSSA.

A cet effet, nous proposons une *initiative pour la recapitalisation de la fertilité des sols dans les pays membres du CILSS. Son objectif global est d'amener les Gouvernements des pays membres du CILSS et la Communauté Internationale à investir dans la recapitalisation de la fertilité des sols et à créer un environnement politico-économique propice à une agriculture durable.* Le capital de la fertilité des sols étant fortement déprécié, il est devenu indispensable d'investir spécifiquement dans la fertilité des sols pour permettre la pratique d'une agriculture productive et durable. La réalisation d'un tel objectif reposera sur l'adoption de stratégies et de plans d'actions de gestion intégrée de la fertilité des sols ainsi que le développement du marché des intrants et des produits agricoles, tant au niveau national que régional.

L'objectif global ci-dessus décrit se décline en huit (08) objectifs spécifiques qui s'énoncent comme suit :

- **Objectif spécifique Nº 1** : Amener les Etats et la Communauté Internationale à accorder la priorité à l'investissement dans la fertilité des sols ;
- **Objectif spécifique Nº 2** : Négocier des cadres macro-économiques à l'échelle régionale favorables à l'investissement dans la fertilité des sols. Par exemple, amener les bailleurs de fonds à accepter qu'une partie des sommes issues de la réduction de la dette soit investie dans les actions prioritaires de gestion de la fertilité des sols ;
- **Objectif spécifique Nº 3** : Mettre en place au niveau du CILSS un fonds d'appui à l'élaboration et à l'harmonisation des plans d'actions nationaux de gestion intégrée de la fertilité des sols ;
- **Objectif spécifique Nº 4** : Créer un cadre de concertation régional où les Etats et les bailleurs de fonds pourront se retrouver pour évaluer et réorienter au besoin les actions en cours. Le CILSS serait le principal animateur de ce cadre ;
- **Objectif spécifique Nº 5** : Appuyer les Etats dans la formulation et la mise en place de codes fonciers qui intègrent les dimensions régionales (droit d'établissement des agriculteurs entre pays, transhumance des animaux, exploitation forestière, etc.) ;
- **Objectif spécifique Nº 6** : Arrêter et inverser la progression de l'érosion hydrique et éolienne ;
- **Objectif spécifique Nº 7** : Améliorer la production agricole et la sécurité alimentaire aux niveaux national et régional ;
- **Objectif spécifique Nº 8** : Créer un environnement socio-économique favorable pour le développement du marché des intrants et des produits agricoles.

2.3. Résultats attendus

Les résultats attendus se situent à deux (02) niveaux : au niveau des Etats et au niveau du CILSS. En outre, ils sont spécifiques à chaque Etat. Nous retiendrons ceux communs aux Etats.

2.3.1. Au niveau des Etats

Ces résultats sont les suivants :

- L'exploitation des ressources agro-minérales pour la fertilité des sols est développée.
- La production de la matière organique est accrue.
- L'utilisation combinée des amendements, de la fumure organique et des engrains minéraux dans des paquets technologiques adaptés et rentables est accrue.
- L'utilisation des ouvrages de collecte et de conservation des eaux de surface est développée.
- L'accès géographique et financier des producteurs aux intrants de bonne qualité est facilité. Les prix des produits agricoles et d'élevage sont plus rémunérateurs et leur instabilité est réduite.
- Des systèmes efficaces d'information sur le marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage sont mis en place.
- Les ressources budgétaires consacrées à l'investissement dans la fertilité des sols sont accrues.

2.3.2. Au niveau du CILSS

On peut citer les résultats suivants :

- Un fonds d'appui à l'élaboration et à l'harmonisation des plans d'actions nationaux de gestion de la fertilité des sols est créé.
- Un fonds d'appui à la formulation et à la mise en place de cadres fonciers intégrant les dimensions régionales est créé.
- Des systèmes efficaces d'information sur le marché des intrants et des produits agricoles et d'élevage à l'échelle régionale sont mis en place.

2.4. Actions prioritaires

2.4.1. Au niveau des Etats

Trois types d'actions sont prioritaires :

- Mettre en place de façon formelle une Unité de Gestion de la fertilité des Sols ou une Unité de Coordination de l'Initiative pour la Fertilité des Sols.
- Mettre en place une législation foncière sécurisante.
- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action de gestion intégrée de la fertilité des sols.

2.4.2. Au niveau du CILSS

Comme actions prioritaires on peut citer :

- Appuyer les Etats dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action de gestion intégrée de la fertilité des sols.
- Appuyer les Etats dans la formulation de cadres fonciers plus sécurisants.
- Mobiliser une coalition internationale pour soutenir l'initiative pour la recapitalisation de la fertilité des sols en faveur des Etats membres.

2.5. Indicateurs

Deux (02) types d'indicateurs peuvent être proposés pour le suivi et l'élaboration des plans d'action de gestion intégrée de la fertilité des sols qui seront élaborés par les Etats :

- les indicateurs d'exécution du plan d'action ;
- les indicateurs d'impact du plan d'action.

2.5.1. Les indicateurs d'exécution

Ils peuvent varier selon les objectifs et les résultats attendus de chaque plan. De façon générale, on peut les sérier en deux (02) groupes :

1. Indicateurs décrivant l'évolution de la fertilité des sols à l'horizon 2007.
2. Taux de réalisations physiques et financières du plan d'action.

2.5.2. *Les indicateurs d'impact*

En ce qui concerne les indicateurs d'impact, on peut retenir les effets suivants que les plans d'actions pourraient avoir :

- Augmentation de la production et/ou de la productivité agricole ;
- Amélioration des revenus des populations rurales ;
- Durabilité environnementale ;
- Amélioration de l'environnement socio-économique.

2.6. *Conditions critiques*

Les conditions critiques de la recapitalisation de la fertilité des sols, et plus précisément de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies et plans d'action de gestion intégrée de la fertilité des sols seront traités suivant les aspects organisationnels, techniques, financiers et les risques.

2.6.1. *Aspects organisationnels*

Le processus d'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action de gestion intégrée de la fertilité des sols met en œuvre les actions suivantes :

- Sensibilisation des acteurs (décideurs politiques, intervenants du monde rural, producteurs) ;
- Constitution d'un cadre de concertation sur les problèmes de fertilité des sols, des intrants et des produits agricoles ;
- Tenue d'ateliers régionaux et nationaux.

2.6.2. *Aspects techniques*

Quant aux aspects techniques, on peut citer les suivants :

- Capitalisation des expériences et état des lieux (documentation, enquêtes ponctuelles) ;
- Recueil des technologies disponibles et sélection des technologies éprouvées ;
- Etudes et recherches complémentaires.

2.6.3. Aspects financiers

Les aspects financiers deviennent critiques surtout lors de la mise en œuvre des stratégies et des plans d'action. La mobilisation des ressources financières est parfois rendue difficile en raison de la multiplicité des partenaires au développement et de leurs orientations propres.

2.6.4. Risques

En ce qui concerne les risques pouvant influer sur la mise en œuvre des stratégies et plans d'action de gestion intégrée de la fertilité des sols, on peut retenir :

- la non-adhésion au plan d'action de l'une ou de l'ensemble des catégories d'acteurs concernés ;
- l'absence de concertation ou la concertation insuffisante entre les différents acteurs;
- l'instabilité de l'environnement socio-économique et politique.

